



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

protection

Question écrite n° 34811

## Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale sur les difficultés rencontrées par les pharmaciens à se procurer des lunettes agrées pour l'éclipse du 11 août 1999. Si la population a été largement informée des risques d'une observation sans lunettes adaptées de ce phénomène naturel, en revanche, la distribution de ces lunettes auprès des officines n'a pas été satisfaisante. En effet, certaines d'entre elles n'ont reçu que 25 paires de lunettes alors que leur clientèle dépasse les 3 000 personnes. Ainsi, il semblerait que, au réseau traditionnel des 27 000 pharmacies associées jusqu'à présent aux actions de prévention et d'éducation, les services de la santé aient préféré choisir 600 points de distribution pour l'ensemble du territoire national. Outre le fait que certaines lunettes présentaient des garanties sanitaires incertaines malgré la connaissance et la prévision du phénomène, cette situation n'est pas sans poser un certain nombre d'interrogations, et notamment celle de savoir ce qu'il pourrait advenir dans le cas d'un événement imprévisible. Il lui demande quelles dispositions elle envisage de prendre afin de pallier ces dysfonctionnements.

## Données clés

**Auteur :** [M. Bernard Perrut](#)

**Circonscription :** Rhône (9<sup>e</sup> circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 34811

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** santé et action sociale

**Ministère attributaire :** santé, famille et personnes handicapées

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 20 septembre 1999, page 5472